

LAVINIA



© Emmanuelle Bayart

Jeudi 28 septembre 2023 à 18h30 à LA GRANGE - UNIL

D'après le roman d'Ursula K. Le Guin. Création de Isis Fahmy et Benoît Renaudin

Dans Lavinia, roman paru en 2008, l'écrivaine Ursula K. Le Guin réhabilite une figure féminine majeure des récits antiques, évoquée en seulement quelques vers par le poète Virgile dans l'Énéide, et qui connaîtra pourtant un destin grandiose. Son union avec Énée décide de la fondation de Rome, berceau de notre civilisation, qui porte d'abord son nom, Lavinium.

Isis Fahmy, metteuse en scène, et Benoît Renaudin, designer, portent à la scène ce récit en réunissant trois femmes pour un rite d'un nouveau genre : ressusciter une héroïne tragique oubliée de l'histoire, dans un dispositif hybride entre théâtre et monde virtuel. Grâce aux technologies de capture de mouvement en temps réel, la renaissance de Lavinia aura lieu devant nos yeux, sous la forme d'un avatar dont le corps, la voix et la destinée sont contrôlés en direct par trois performeuses.

Trois femmes d'aujourd'hui pour faire revivre cette héroïne antique, à la fois sur scène et dans des décors 3D proches de l'illustration et du jeu vidéo. Une expérience immersive de la vie de Lavinia, qui questionne sur la représentation plus large des femmes dans l'Histoire.

Le spectacle sera précédé par une courte improvisation théâtrale : « Et demain, ce sera comment entre nous ? ».

Le rendez-vous est fixé à l'entrée du théâtre au plus tard à 18h15. Durée : 1h30.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous y rendre par vos propres moyens ou par les transports en commun (métro M1, arrêt Moline), veuillez contacter l'organisateur qui prévoira un covoiturage, sous réserve qu'une place dans un véhicule soit disponible.

Coût : 10CHF/pers. plus covoiturage éventuel.

Inscriptions jusqu'au 20 septembre 2023 au plus tard sur www.resoli.ch ou auprès de : Dominique Breider par courriel : dcjf.breider@bluewin.ch

Par sa présence à cette activité, chaque participant s'engage implicitement à ne pas invoquer la responsabilité des initiateurs en cas d'accident corporel ou de dommages matériels.